Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260126-CC_2026_020-DE

Délibération n° 2026.020

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE FOUGÈRES AGGLOMERATION**

Séance du Lundi 26 janvier 2026 à 20 h

Le Conseil de Fougères Agglomération s'est réuni le **Lundi Vingt Six Janvier Deux Mil Vingt-Six** à vingt heures au Siège de la Communauté d'Agglomération – Parc de l'Aumaillerie – 1 rue Louis Lumière - à LA SELLE EN LUITRE, sous la présidence de M. Patrick MANCEAU, Président.

Nombre de Conseillers Communautaires :

En exercice :	58
Présents :	44
Pouvoirs :	3
Votants :	47

Date de la convocation : 20 janvier 2026

Date d'Affichage : 27 janvier 2026

Vote :

Pour :	47
Contre :	0
Abstentions :	0

Étaient présents : Patrick MANCEAU – *Président*
Michel BALLUAIS – Marie-Claire BOUCHER – DELAUNAY Bernard – Joseph ERARD – Alain FORET – Marie-Laure NOËL – Cécile PARLOT – Louis PAUTREL – Anne PERRIN – Jean-Claude RAULT – *Vice-présidents délégués*

Daniel BALLUAIS – Éric BESSON – Isabelle BIARD – Joseph BOIVENT – Serge BOUDET – Jean-Christian BOURCIER – Gilbert BOUFFORT – Roland BOUVET – Roger BUFFET – Maria CARRE – Christèle CHALOPIN – Denis CHOPIN – Noël DEMAZEL – Patricia DESANNAUX – Franck ESNAULT – Christian GALLE – Monique GALODE – Hervé GUILLARD – Christophe HARDY – Karine HUART – Stéphane IDLAS – Marylène LE BERRIGAUD – David LEBOUVIER – Alice LEBRET – Arnaud LECHEVALIER – Diana LEFEUVRE – Mathieu MILESI – Jean-Claude NOEL – Jean-Pierre OGER – André PHILIPOT – Monique POMMEREUL – Jean-Louis QUILLIOT – Annick ROCHELLE – *Conseillers*

Hubert COUASNON a donné pouvoir à Marylène LE BERRIGAUD
Louis FEUVRIER a donné pouvoir à Éric BESSON
Patricia RAULT a donné pouvoir à Alice LEBRET

Laurence CHEREL est représentée par Gilbert BOUFFORT, son suppléant
Oliver POSTE est représenté par Christèle CHALOPIN, sa suppléante
Pierre THOMAS est représenté par Jean-Louis QUILLIOT, son suppléant

Étaient excusés :
Louis FEUVRIER – V*ice-président délégué*
Laurence CHEREL – Isabelle COLLET – Christelle CORNEE – Hubert COUASNON – Christophe DEROYER – Virginie D'ORSANNE – Anthony FRANDEBOEUF – Michelle GARAVAGLIA – Vanessa GAUTIER – Evelyne GAUTIER-LE-BAIL – Elsa LAFAYE – Laurent LEGENDRE – Antoine MADEC – Olivier POSTE – Patricia RAULT – Pierre THOMAS – *Conseillers*

Secrétaire de séance : Maria CARRÉ est désignée secrétaire de séance

Envoyé en préfecture le 28/01/2026
Reçu en préfecture le 28/01/2026
Publié le
ID : 035-200072452-20260126-CC_2026_020-DE

Fougères Agglomération **2026.020**

2026.020 - Promotion Territoriale – Randonnée – Convention de partenariat 2026-2028 pour la valorisation des sentiers de randonnées sur le territoire

La proposition d'une offre de randonnées de qualité, répondant aux attentes actuelles des pratiquants, constitue un enjeu important pour la promotion et la fréquentation du territoire de Fougères Agglomération.

Afin de positionner le territoire en tant que destination randonnée d'excellence, une convention de partenariat a été signée pour la période 2023-2025 entre Fougères Agglomération et la Société Publique Locale Destination Fougères, avec pour objectifs :

1) D'accompagner l'actualisation et le développement d'une offre de randonnée en boucle multi pratiques de qualité et valorisant le territoire ;
2) D'accompagner la structuration d'itinéraires attractifs : voie verte « La Régalante », GR®37, quelques boucles « vitrines » ;
3) De s'appuyer sur l'ensemble de l'écosystème des acteurs qui œuvre à la structuration de cette filière.

Ces trois années ont permis d'accompagner 10 communes à la mise à jour et à la valorisation de 20 sentiers pédestres de qualité sur le territoire. Cette convention de partenariat arrive à échéance au 31/12/2025. C'est pourquoi, il est proposé de la renouveler pour la période 2026 à 2028, afin de poursuive l'accompagnement des communes à la valorisation de leurs sentiers pédestres ainsi que l'initiation d'une réflexion autour des sentiers équestres et VTT.

- Fougères Agglomération en tant que maître d'ouvrage, s'engage à :
- Coordonner et co-animer le projet
- Accompagner les communes à l'inscription des sentiers au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée PDIPR
- Assurer la gestion, l'entretien, la prise en charge du mobilier d'information, le suivi et la veille de la qualité pour les sentiers reconnus d'intérêt Communautaire
- La SPL Destination Fougères s'engage à :
- Coordonner et co-animer le projet
- Apporter un appui méthodologique à la structuration d'une offre de qualité : accompagnement des communes
- Définir et mettre en œuvre la stratégie de communication
- Promouvoir l'offre renouvelée

Le budget prévisionnel de l'opération est estimé à 40 000 € TTC, répartis sur la durée de la convention fixée à 3 ans.

Vu l'avis favorable de la commission « Promotion Territoriale » en date du 12 novembre 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération DÉCIDE, à l'unanimité :

- **D'APPROUVER** la signature de la convention de partenariat 2026-2028 avec la Société Publique Locale Destination Fougères ci-annexée ;
- **D'APPROUVER** le budget prévisionnel présenté ;
- **D'AUTORISER** le Président à signer tout document afférent.

Fait et délibéré en séance le 26/01/2026
Pour expédition conforme,
Le Président,
Patrick MANCEAU